

Le mont des oliviers

Autor(en): **Vigny, Alfred de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **9 (1871)**

Heft 13 [i.e. 14]

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-181320>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

gnon bien connu sur d'autres plantes. Il indique le moyen qu'on peut mettre en usage pour combattre son influence ou tout au moins pour en diminuer les ravages.

La Convention et la Commune de Paris.

Les événements qui accompagnèrent la révolution française de 1792 offrent, dans quelques-unes de leurs phases, de si curieux rapprochements avec ce qui se passe aujourd'hui, que nous pensons intéresser nos lecteurs en leur rappelant par un petit résumé historique l'aspect que présentait alors Paris, où deux pouvoirs rivaux, la Commune et la Convention, se disputaient le terrain, comme le font actuellement la Commune de Paris et l'Assemblée de Versailles.

Le 10 août 1792, l'Assemblée législative avait rendu un décret par lequel le peuple français était invité à former une *Convention nationale*, composée de 749 députés. Le jour même de son installation (21 septembre) la Convention abolit la royauté, proclama la république et concentra tous les pouvoirs dans ses mains. Le 19 novembre elle fit un appel à tous les peuples au nom de la liberté, promettant à tous ceux qui combattraient la royauté secours et protection; le 17 janvier 1793, elle prononça contre Louis XVI, la peine de mort, sans suris et sans appel.

Il ne s'agissait point seulement pour la Convention d'une question de gouvernement, mais de l'existence même de la France. Les traités de Mantoue et de Pilnitz en avaient proclamé hautement le démembrement; elle allait subir le sort de la Pologne. Les troupes les plus renommées de l'Europe avaient déjà franchi ses frontières, et la trahison leur avait livré des places fortes. Aux vieilles bandes de Frédéric, aux meilleures troupes de l'Autriche, la France n'avait à opposer qu'une armée de 50,000 hommes, désorganisée par la défection de tous les officiers, et de jeunes bataillons de volontaires braves et dévoués, mais sans expérience militaire.

Les corps d'émigrés, chauds partisans de Louis XVI, s'étaient joints aux troupes étrangères; la Champagne était envahie; l'armée prussienne n'était plus qu'à quelques jours d'étapes de la capitale; Longwi et Verdun avaient ouvert leurs portes et l'ennemi menaçait d'une entière destruction les villes qui opposeraient la moindre résistance.

Mais ces menaces ne firent qu'augmenter le dévouement des citoyens, dont le courage grandissait avec les dangers. Le 1^{er} février, la Convention déclara la guerre à l'Angleterre, à la Hollande et à l'Espagne, et ordonna une levée de 300,000 hommes; le 5 septembre elle forma une armée révolutionnaire ambulante portant partout la terreur; le 5 octobre elle abolit l'ère vulgaire et décréta que l'ère des Français compterait de la fondation de la république, c'est-à-dire du 22 septembre 1792, et que le calendrier serait changé.

En 1795, cette célèbre assemblée conclut les traités de paix avec les puissances alliées, décréta diverses mesures qui mirent fin au règne de la Terreur, et, le 26 octobre, déclara sa mission terminée. Elle avait siégé trois ans et trente cinq

jours. Le lieu de ses séances était le château des Tuileries. Avant de se séparer, elle avait rédigé la Constitution dite de l'an III.

Si on peut reprocher à la Convention un grand nombre d'actes violents, tyranniques, atroces même, on doit aussi reconnaître que dans les circonstances les plus grandes, elle a déployé une énergie sans égale; qu'elle a su combattre à la fois les ennemis du dedans et ceux du dehors, enfin qu'elle a sauvé la France envahie par l'étranger.

Le parti que depuis on a appelé *girondin*, qui dominait dans l'Assemblée législative, obtint aussi une grande influence dans la Convention, où tous ses membres furent réélus. Mais un autre pouvoir rival s'était élevé dans la capitale même. La municipalité insurrectionnelle, qui s'était substituée au Conseil de ville, connue sous le nom de Commune du 10 août, exerçait dans Paris une redoutable dictature, et ses principaux membres, Danton, Marat, Robespierre, etc., avaient été nommés députés à la Convention. De là deux partis toujours en lutte, dans cette assemblée; le parti girondin ou modéré, qui était celui de la majorité, et le parti jacobin ou de la *Montagne*, parti extrême.

Les girondins perdirent bientôt tous les avantages qu'ils devaient à la sincérité de leurs intentions, par le défaut d'ensemble, d'unité de principes, et en s'attachant trop aux questions de personnes. La trahison flagrante du général Dumouriez, que les Girondins appuyaient de tous leurs vœux, acheva de les déconsidérer. Le tribunal révolutionnaire fut établi malgré une forte opposition. Une adresse signée Marat, provoquant l'insurrection contre la Convention amena l'arrestation de ce dernier qui ne tarda pas à être relâché et ramené en triomphe à l'Assemblée qui l'avait accusé. Ce fait fut le prélude de la formidable insurrection du 21 mai. Pache, maire de Paris, s'était présenté à la barre avec une pétition à laquelle avait adhéré 35 sections. Cette pétition qui concluait à l'arrestation des 22 députés les plus influents de la Gironde fut repoussée par la Convention. Mais la Commune, redoublant d'activité, convoqua les commissaires des 48 sections, institua un comité central d'insurrection, et se déclara le représentant de toutes les autorités de la capitale.

Le 31 mai, 1^{er} et 2 juin, la Convention fut investie par les insurgés, et cernée de toutes parts. Ne pouvant résister à la force, le décret d'arrestation des 22 Girondins fut enlevé par la terreur.

Longtemps conduite par les démagogues les plus fougueux, la Commune soutint ouvertement la lutte contre la Convention, arma contre elle les sections et la populace des faubourgs, et maintint dans les rues de Paris une insurrection permanente. Robespierre, en tombant le 17 juillet 1793 entraîna la Commune dans sa chute. On lui substitua 12 municipalités distinctes, pour empêcher la centralisation d'un pouvoir aussi formidable.

A l'occasion de la semaine sainte, nous publions ces beaux vers d'Alfred de Vigny :

Le mont des oliviers.

Alors il était nuit et Jésus marchait seul,
Vêtu de blanc ainsi qu'un mort dans son linceul;
Les disciples dormaient au bas de la colline.
Parmi les oliviers, qu'un vent sinistre incline,
Jésus marche à grands pas en frissonnant comme eux;
Triste jusqu'à la mort, l'œil sombre et ténébreux,
Le front baissé, croisant les deux bras sur sa robe.

Connaissant les rochers mieux qu'un sentier uni
Il s'arrête en un lieu nommé Gethsemani.
Il se courbe, à genoux, le front contre la terre;
Puis regarde le ciel en appelant : « Mon père ! »
— Mais le ciel reste noir, et Dieu ne répond pas.
Il se lève étonné, marche encore à grands pas,
Froissant les oliviers qui tremblent. Froide et lente
Découle de sa tête une sueur sanglante.
Il recule, il descend, il crie avec effroi :
« Ne pourriez-vous prier et veiller avec moi ? »
Mais un sommeil de mort accable les apôtres.
Pierre à la voix du maître est sourd comme les autres.
Le Fils de l'Homme alors remonte lentement;
Comme un pasteur d'Égypte il cherche au firmament
Si l'Ange ne luit pas au fond de quelque étoile.
Mais un nuage en deuil s'étend comme le voile
D'une veuve, et ses plis entourent le désert.
Jésus se rappelant ce qu'il avait souffert
Depuis trente-trois ans, devint homme, et la crainte
Serra son cœur mortel d'une invincible étreinte.
Il eut froid. Vainement il appela trois fois :
« Mon père ! » — Le vent seul répondit à sa voix.
Il tomba sur le sable assis, et, dans sa peine,
Eut sur le monde et l'homme une pensée humaine.
— Et la terre trembla, sentant la pesanteur
Du Sauveur qui tombait aux pieds du Créateur.

Jésus disait : « O Père encor laisse-moi vivre !
Avant le dernier mot ne ferme pas mon livre !
Ne sens-tu pas le monde et tout le genre humain
Qui souffre avec ma chair et frémit dans ta main ?
C'est que la Terre a peur de rester seule et veuve
Quand meurt celui qui dit une parole neuve ;
Et que tu n'as laissé dans son sein desséché
Tomber qu'un mot du ciel par ma bouche épanché.
Mais ce mot est si pur, et sa douceur est telle,
Qu'il a comme enivré la famille mortelle
D'une goutte de vie et de divinité.
Lorsqu'en ouvrant les bras j'ai dit : « Fraternité. »
— Père, oh ! si j'ai rempli mon douloureux message,
Si j'ai caché le Dieu sous la face du sage,
Du sacrifice humain si j'ai changé le prix,
Pour l'offrande des corps recevant les esprits,
Substituant partout aux choses le symbole,
La parole au combat, comme au trésor l'obole.
Aux flots rouges du sang les flots vermeils du vin,
Aux membres de la chair le pain blanc sans levain ;
Si j'ai coupé les temps en deux parts, l'une esclave
Et l'autre libre ; — au nom du passé que je lave,
Par le sang de mon corps qui souffre et va finir ;
Versons-en la moitié pour laver l'avenir !
Père libérateur ! jette aujourd'hui, d'avance,
La moitié de ce sang d'amour et d'innocence
Sur la tête de ceux qui viendront en disant :
« Il est permis pour tous de tuer l'innocent. »
Nous savons qu'il naîtra dans le lointain des âges,
Des dominateurs durs escortés de faux sages
Qui troubleront l'esprit de chaque nation,
En donnant un faux sens à ma rédemption.
— Hélas ! je parle encor que déjà ma parole
Est tournée en poison dans chaque parabole ;
Eloigne ce calice impur et plus amer
Que le fiel, ou l'absinthe, ou les eaux de la mer.
Les verges qui viendront, la couronne d'épine,
Les clous des mains, la lance au fond de ma poitrine,
Enfin toute la croix qui se dresse et m'attend,
N'ont rien, mon Père, oh ! rien qui m'épouvante autant !

Quand les Dieux veulent bien s'abattre sur les mondes,
Ils n'y doivent laisser que des traces profondes,
Et si j'ai mis le pied sur ce globe incomplet,
Dont le gémissement sans repos m'appelait,
C'était pour y laisser deux Anges à ma place
De qui la race humaine aurait baisé la trace,
La Certitude heureuse et l'Espoir confiant
Qui, dans le Paradis, marchent en souriant.
Mais je vais la quitter cette indigente terre,
N'ayant que soulevé ce manteau de misère
Qui l'entoure à grand plis, drap lugubre et fatal,
Que d'un bout tient le Doute et de l'autre le Mal.

Mal et Doute ! En un mot je puis les mettre en poudre,
Vous les aviez prévus, laissez-moi vous absoudre
De les avoir permis. — C'est l'accusation
Qui pèse de partout sur la création ! —

Ainsi le divin Fils parlait au divin Père.
Il se prosterne encore, il attend, il espère,
Mais il remonte et dit : « Que votre volonté
Soit faite et non la mienne, et pour l'éternité.
Une terreur profonde, une angoisse infinie
Redoublent sa torture et sa lente agonie.
Il regarde longtemps, longtemps cherche sans voir ;
Comme un marbre de deuil tout le ciel était noir,
La Terre, sans clartés, sans astres, sans aurore,
Et sans clartés de l'âme ainsi qu'elle est encore,
Frémissait. — Dans le bois il entendit des pas,
Et puis il vit rôder la torche de Judas.

ALFRED DE VIGNY.

Un officier français se promenait sur le quai de la gare, attendant avec impatience l'arrivée du train qui avait subi, ce jour-là, un petit retard occasionné par le transport des internés.

Tout en jouant avec sa badine, il s'approcha du chef de gare et lui dit :

— C'est inouï, Monsieur, l'irrégularité que vous avez dans le service. Combien faites-vous de kilomètres à l'heure, sur vos lignes suisses ?

— Mais, Monsieur, vingt-huit, trente, cela varie.

— Comment, vous ne faites que cela ! Mais vous êtes d'un siècle en arrière. En France nous faisons trente-six, trente-huit, quarante, quarante-cinq et plus !....

— C'est étonnant, répliqua le chef de gare, comment se fait-il alors que le train de plaisir pour Berlin, que vous avez organisé l'année dernière, ne soit pas encore arrivé ?

Nous ignorons quelle fut la réponse de l'officier.

On lit dans la *Feuille officielle* :

« Le président du tribunal du district de *** donne avis qu'en sa séance de ce jour, le tribunal qu'il préside a accordé le bénéfice d'inventaire de la succession de *** décédé ab intestat dans la nuit du 17 au 18 janvier dernier, à la demande de ses héritiers naturels qui sont ses enfants, au nombre de sept.

En conséquence, etc.

Un retard involontaire a été apporté dans l'expédition de ce numéro ; nos abonnés voudront bien l'excuser.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE HOWARD ET DELISLE.